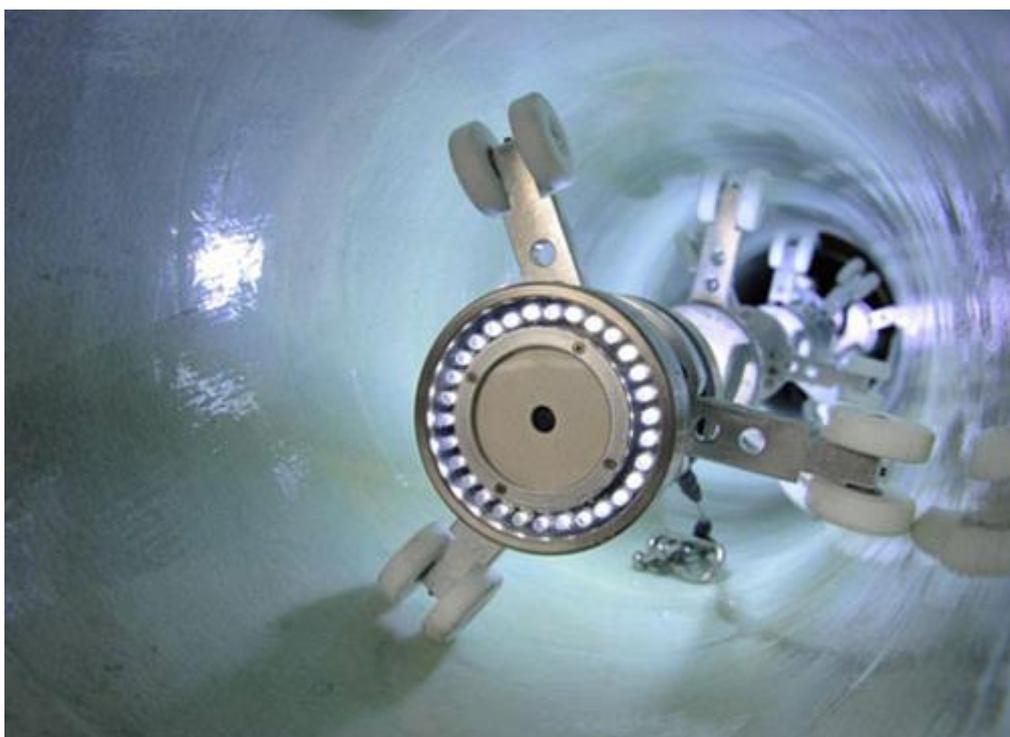


# MONTECH

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif



## Exercice 2016

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	9
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	9
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	9
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	13
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	15
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	15
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	16
4.	Financement des investissements .....	17
4.1.	Montants financiers.....	17
4.2.	Etat de la dette du service .....	17
4.3.	Amortissements .....	17
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	21

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Montech
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **MONTECH – MONTBARTIER – FINHAN**
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : ...2013.....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : ...2008.....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

\* Approbation en assemblée délibérante

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2008
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2015
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2016
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 5

Avenant n°	Date	Objet
1	08/12/2008	Reprise de la PRE au 01/07/2008.
2	10/12/2008	Intégration de 5 postes de relevages + débitmètres => Régularisation au 18 mars 2013 d'un oubli de changement de compteur d'électricité pour un montant de 19 000€
3	01/12/2010	Traitement et élimination des boues de station et prise en charge de l'entretien du poste de refoulement de Notre Dame
4	22/09/2011	Analyses Micropolluants + déversoirs orage + investissement Télé Surveillance + nouveaux postes de refoulement
5	15/10/2015	Prolongation d'un an du contrat DSP en cours <b>jusqu'au 31/12/2016</b>

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 072 habitants** au 31/12/2016 (5 292 au 31/12/2015).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 344 abonnés** au 31/12/2016 (2 311 au 31/12/2015).

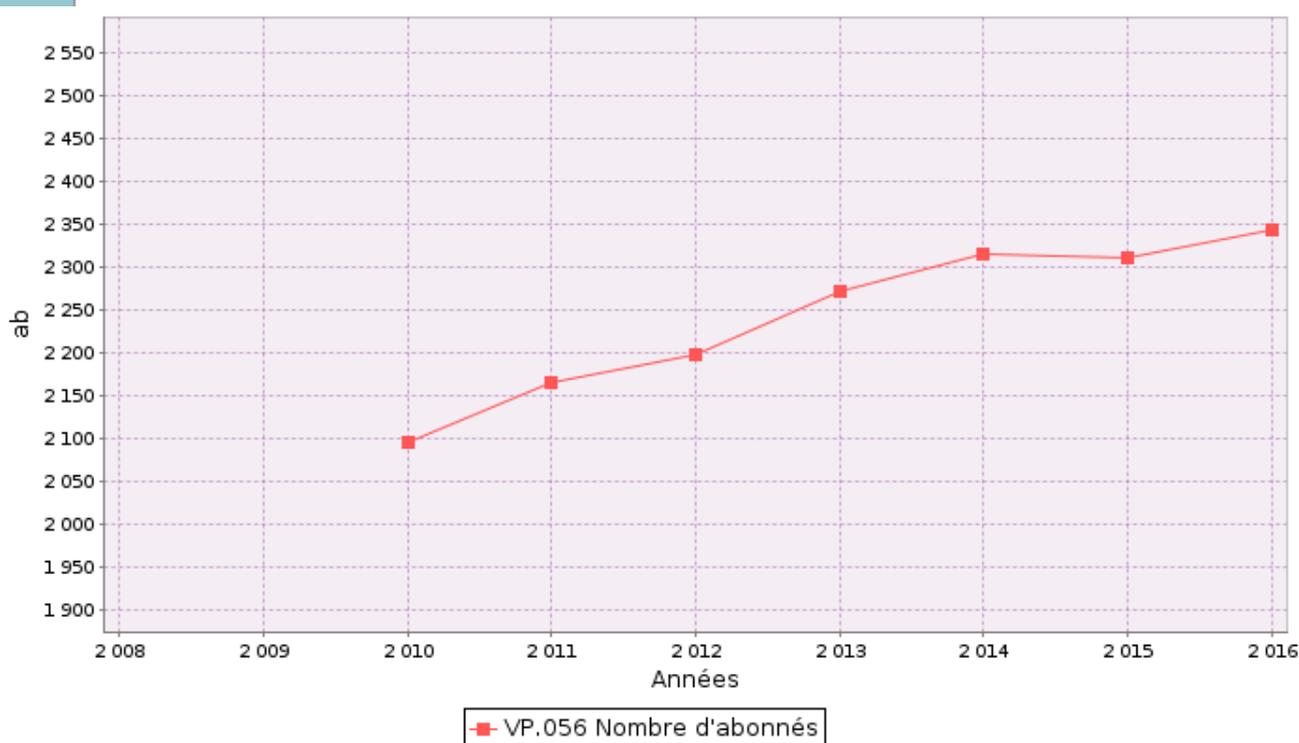
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Montech					
<b>Total</b>	<b>2 311</b>			<b>2 344</b>	<b>1,4%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **2 344**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 47,84 abonnés/km au 31/12/2016 (50,47 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,59 habitants/abonné au 31/12/2016. (2,29 habitants/abonné au 31/12/2015).

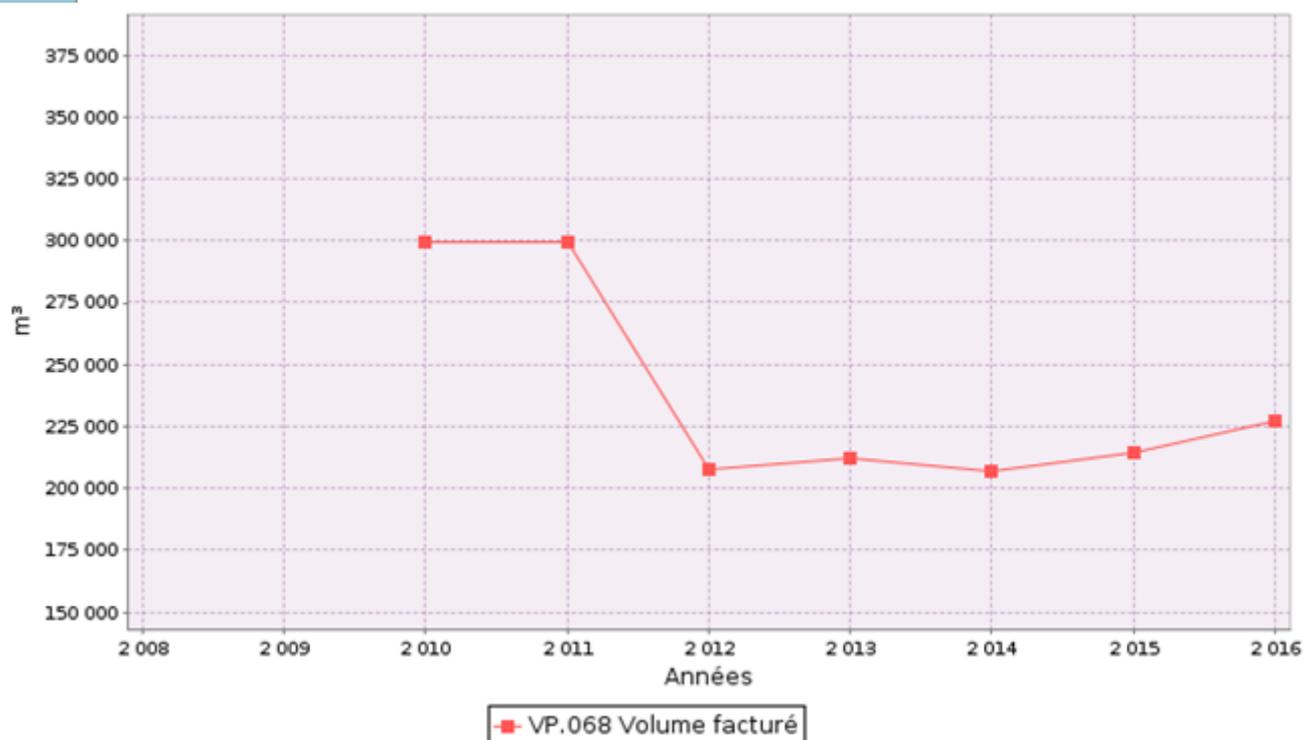


### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	<b>214 290</b>	<b>227 210</b>	<b>6%</b>
Abonnés non domestiques	NC	NC	
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>214 290</b>	<b>227 210</b>	<b>6%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Néant			
<b>Total des volumes exportés</b>			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Montbartier</b>	43 879	46 833	6,7%
<b>Finhan</b>	56 937	35 762	-37,2%
<b>Total des volumes importés</b>	<b>100 816</b>	<b>82 595</b>	<b>-18,07%</b>

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2016 (0 au 31/12/2015).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 49 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 49 km (45,79 km au 31/12/2015).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage (condamné en juin 2016)	Gaillou	Néant

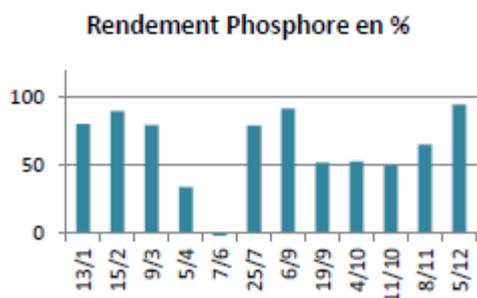
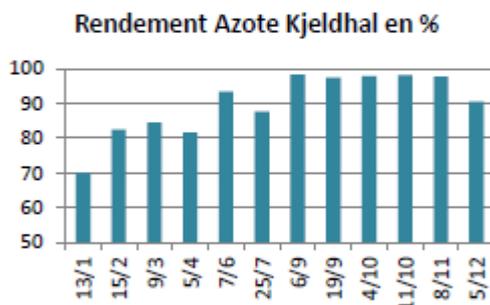
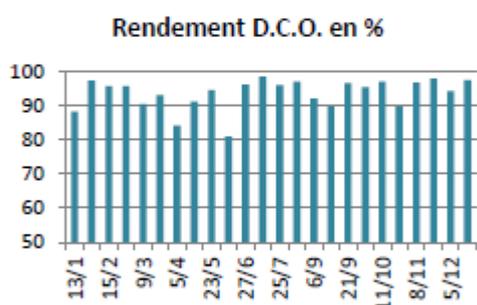
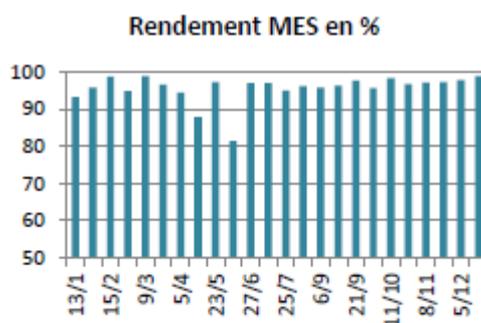
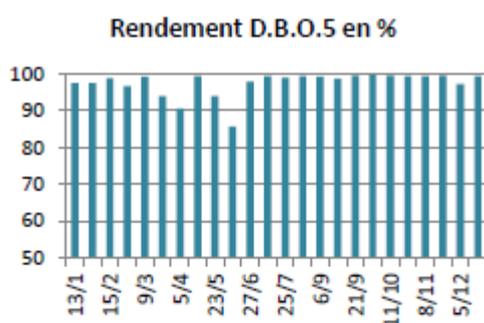
## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Nouvelle Station d'épuration Montech – Finhan - Montbartier

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/06/2008
Commune d'implantation	MONTECH (82125)
Lieu-dit	Combes – 530, route de Barbara
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	13 000 EH extensible à 20 000 EH
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	Pour Montech
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	1 950 m <sup>3</sup> /j
Charges rejetées par l'ouvrage	



## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
Nouvelle Station d'épuration montech-finhan-montbartier (Code Sandre : 0582125V004)	96	102,3
<b>Total des boues produites</b>	<b>96</b>	<b>102,3</b>

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
Nouvelle Station d'épuration montech-finhan-montbartier (Code Sandre : 0582125V004)	97,78	108,91
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>97,8</b>	<b>108,9</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	18,30 €/m <sup>2</sup>	18,30 €/m <sup>2</sup>
Participation aux frais de branchement	<b>Selon bordereau</b>	<b>Selon bordereau</b>

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	32 €	32 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,66 €/m <sup>3</sup>	0,66 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	27,44 €	29,5 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,9575 €/m <sup>3</sup>	0,98 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,24 €/m <sup>3</sup>	0,245 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	32,00	32,00	0%
Part proportionnelle	79,20	79,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	111,20	111,20	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	27,44	29,50	7,5%
Part proportionnelle	114,90	117,60	2,4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	142,34	147,10	3,3%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	28,80	29,40	2,1%
TVA	28,23	28,77	1,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	57,03	58,17	2%
<b>Total</b>	<b>310,57</b>	<b>316,47</b>	<b>1,9%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,59</b>	<b>2,64</b>	<b>1,9%</b>

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**



■ D204.0 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier N+1

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	211 501	225 603,71	
<i>dont abonnements</i>	74 433	75 874,13	
Régularisations (+/-)		-279,11	
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>211 501</b>	<b>225 324,60</b>	<b>+6,5%</b>
Autres recettes (Agence de l'Eau Adour Garonne)	49 400	55 000	
<b>Total autres recettes</b>	<b>49 400</b>	<b>55 000</b>	<b>+11,3%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>260 901</b>	<b>280 324,60 €</b>	<b>+7,44%</b>

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	263 054	324 709,33	
<i>dont abonnements</i>	63 921	65 062,13	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		+175,82	
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>263 054</b>	<b>324 885,15</b>	
Recettes liées aux travaux		10 600	
Produits accessoires		100	
autres recettes Finhan Montbartier	51 792	42 856,69	
<b>Total autres recettes</b>	<b>51 792</b>	<b>53 556,69</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>314 846</b>	<b>378 441,84 €</b>	<b>+20,2%</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 648 066,44 €.

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 2 344 abonnés potentiels (91,6% pour 2015).

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,3%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	99,87%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	8,9%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>95</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 95 pour l'exercice 2016 (91 pour 2015).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – **s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.**

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Nouvelle Station d'épuration montech-finhan-montbartier	302,57	0	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (0 en 2015).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – **s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.**

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Nouvelle Station d'épuration montech-finhan-montbartier	302,57	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2015).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Nouvelle Station d'épuration montech-finhan-montbartier	302,57	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2015).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Nouvelle Station d'épuration Montech – Finhan – Montbartier :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	108.91
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		<b>108.91</b>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2015).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	249 900 €	
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €	249 900 €	

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 888 299 €	1 835 208,95 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	53 090,81 €
	en intérêts	83 632,22€

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de 121 704,23 €

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en place d'un marché à Bon de commande pour le chemisage des canalisations d'assainissement	A définir	

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Remplacement collecteur										
Sch é. Dir.	Localisation	Linéaire travaux (ml)	Document information	coût réactualisé 2016 (HT)	Tx 2016 (HT)	Tx 2017	Tx 2018	Tx 2019 - 2020	suppr. eaux claires	Commentaires
1	Rue larramet et place de la mairie 80m estimé	200	Estim.	50 000,00 €					50	Tx suite projet de place de la mairie (Prévoir toute la rue)
	<b>Rue larramet et place de la mairie 200m de chemisage</b>	<b>200</b>		50 000,00 €		32 045,91 €				Chemisage
2	<b>Faubourg Launet</b>	<b>200</b>	Estim.	72 000,00 €		32 045,91 €			21	Chemisage - 50ml refait en 2015. mais préférer refaire la rue complète
	<b>Faubourg St Blaise</b>	<b>500</b>	Estim.	125 000,00 €			76 364,77 €			Chemisage -pour terminer le faubourg St Blaise
/	<b>Avenue d'auch - CHEMISAGE</b> en matériaux structurant	1200	Entreprise AREHA		161 159,50 €					2016 : Chemisage étanche et structurant en fibre de verre avec amorces de brts- hors regards (coût réel)
4	Route de lacarral (105m schéma directeur)	105	Estim.	26 250,00 €			15 511,60 €	26 250,00 €	2	Voir ce qui a été fait en 2006
5	Rue saint roch (100m schéma directeur)	200	Estim.	72 000,00 €			29 545,91 €	72 000,00 €	3	Canalisations en Amiante Ciment - Linéaire à confirmer
5	Rue des écoles (50m schéma directeur)	200	Estim.	50 000,00 €			29 545,91 €	50 000,00 €	1	Canalisations en AC - Linéaire à confirmer
5	Route de carrié (50m schéma directeur)	50	Estim.	12 500,00 €			7 386,48 €	12 500,00 €	0	Canalisations en AC - Linéaire à confirmer
	<b>Rougerie/Montagne</b> : Reprise des réseaux gravitaires à l'angle des routes de Rougerie et Montagne avec réalisation de 190 ml de réseau en 200 mm PVC route de Rougerie (à remonter vers la route d'ESCATALENS)		CIME				255 000,00 €			Sera appréhendé après les études 2016 (ITV et Tests à la fumée)
	Reprise de 5 branchements Route de Rougerie		CIME	255 000,00 €						
	Déconnexion du réseau gravitaire en domaine privé		CIME							
	Création d'un poste de relevage de 2 x 35 m3/h à 18 mCE (angle route de Lacarral/Av Auch)		CIME							
	Création d'une conduite de refoulement de 800 ml DN125		CIME							
/	<b>Gaillou et Larramet</b> : Remplacement du poste, renforcement conduites	1	Réel	166 756,50 €	168 222,70 €					2015 2016 : Travaux terminés en Mai 2016
	Fraid de maîtrise d'œuvre (Axe ingénierie)		Réel							
/	<b>Beauséjour</b> - Route de l'écluse de la vache - Remplacement du poste de refoulement dans le cadre de la DSP	1				0,00 €				Marché DSP 2017 travaux premier semestre
	Télesurveillances des Postes de refoulement rétrocedés					0,00 €				
	Réhabilitation 500ml de canalisation (équivalent à 250m en ouverture de tranchée)	500	Estim.	73 864,77 €			73 864,77 €	73 864,77 €		Réhabilitations à programmer Annuellement
	<b>TOTAL</b>			<b>953 371,27 €</b>	<b>329 382,20 €</b>	<b>64 091,82 €</b>	<b>487 219,44 €</b>	<b>234 614,77 €</b>		

Etudes										
Sché. Dir.	Localisation	Linéaire travaux (ml)	Document information	coût réactualisé 2016	Tx 2016 (HT)	Tx 2017	Tx 2018	Tx 2019 - 2020	suppr. eaux claires	Commentaires
	ITV remplacement collecteur	400	Estim.	2 000,00 €						Localisation à définir?
	ITV annuel (Faubourg St Blaise et Rue Lacarral)	1000	Estim.	5 000,00 €				5 000,00 €		A définir
	Etude AMO - Diagnostic agglomération Montech-Finhan-Montbartier		CIME	9 300,00 €		9 300,00 €				
	Campagne de tests à la fumée sur 25 km de réseau	25000	CIME	22 000,00 €			22 000,00 €			
	Lever les 500 tampons des boîtes de branchement pour un contrôle visuel après 24hrs de pluie hors des périodes de charge du réseau.	500	CIME	5 000,00 €		5 000,00 €				environ 10€ / tampon
	Des inspections télévisés ITV sur les tronçons non réhabilités avec sectorisation par ballon sur les bassins versant des postes de LARRAMET et de l'ancienne STEP.	8800	CIME	35 950,00 €		35 950,00 €				Linéaire estimé à 8 km ( au vu du montant)
	Route d'Auch : Passage caméra (ITV) et fraisage des racines - chantier test -	200	Entreprise AREHA	3 250,00 €	3 250,00 €					2016 : Pré-étude de faisabilité du chemisage de la route d'Auch
	Route d'Auch : Passage caméra (ITV) AVEC fraisage des racines journée complémentaire	400	Entreprise AREHA	1 600,00 €	1 600,00 €					Journée supplémentaire Route d'Auch effectuée le 13/04/2016
	Route d'Auch : Passage caméra (ITV) AVEC fraisage des racines pour valider la totalité	1200	Estimation AREHA	4 800,00 €						2016 : ITV avec Fraisage sur la totalité de la route d'Auch - A engager si première partie concluante
	Diagnostic des eaux parasites de la commune et analyse Gaillou / Rougerie		CIMEE	7 028,00 €						Etude globale : 50% Sub Ag de l'eau
	<b>TOTAL</b>			<b>95 928,00 €</b>	<b>4 850,00 €</b>	<b>50 250,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>		

Réhabilitations ponctuelles										
Sché. Dir.	Localisation	Linéaire de travaux (ml)	Document information	coût réactualisé 2016	Investissement 2016	Tx 2017	Tx 2018	Tx 2019 - 2020	suppr. eaux claires	Commentaires
1	Route d'auch (11 RV à étanchéifier+19 manchettes)	32	Estim.	25 000,00 €					50	32 regards existent et sont à étanchéifier
1	Avenue de Montauban (1RV)	1		960,00 €					4	A localiser
1	Route de Gaillou (1 RV)	1		960,00 €					10	A localiser
1	Réseau (20 RV)	20		19 200,00 €					10	A localiser
2	Boulevard de la république (1 RV + 6 manchettes)	7		6 720,00 €					9	A localiser
2	Avenue André Bonnet (1 Manchette)	1		960,00 €					0	A localiser
2	Route de Montbartier (1RV + 1 Manchette)	2		2 040,00 €					1	Regards remplacés
6	Faubourg Launet	6		5 760,00 €					0	Non défini
	Divers regards de visites à étanchéifier (800€par regard)	50		48 000,00 €		24 000,00 €	24 000,00 €			Estimation suite à recherche d'eaux parasites 2016
	<b>TOTAL réhabilitations ponctuelles</b>			<b>109 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
	<b>TOTAL</b>			<b>1 158 899,27 €</b>	<b>334 232,20 €</b>	<b>138 341,82 €</b>	<b>533 219,44 €</b>	<b>239 614,77 €</b>		



## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

111,49 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0004 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2016 (0,0003 €/m<sup>3</sup> en 2015).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 292	6 072
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	96	108,9
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,59	2,64
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	91,6%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	91	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0003	0,0004